

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

Sommaire :

Deux avocats inculpés en Mauritanie pour « blanchiment d'argent ».....p2

Drogue, blanchiment d'argent et terrorisme : La mondialisation, terreau de la criminalité.....p2

Iran : Chery automobile utilisée pour du blanchiment d'argentp4

Délinquance financière: les espoirs de la pensée simplep5

Des enquêtes très politiques. Contes et légendes de l'argent du terrorismep7

TRANSFERTS D'ARGENT : L'informel vit de la cherté des circuits officiels.....p11

Transferts d'argent vers l'Afrique : La BAD dénonce les frais élevés.....p13

Accord entre la poste du Mali et la banque postale de France.....p13

Deux avocats inculpés en Mauritanie pour « blanchiment d'argent »

APA-Nouakchott (Mauritanie) Le parquet régional de Nouakchott a inculpé mercredi deux avocats du collectif de la défense dans le dossier de blanchiment d'argent de la drogue qui a secoué la Mauritanie en mai dernier, a appris APA de source sûre dans la capitale mauritanienne.

Selon cette source, les deux membres de la défense sont accusés de "réalisation et orientation d'opérations de blanchiment et dépense de fonds résultant de crime" et de "participation au blanchiment d'argent".

Les suspicions du parquet portent sur le montant qualifié d'impressionnant perçu par les deux avocats au titre d'honoraires.

Interrogé par APA sur cette affaire, le bâtonnier de l'Ordre national des avocats de Mauritanie, Me Ahmed Ould Youssef, a vivement dénoncé cette inculpation qui constitue, selon lui, une première dans l'histoire du pays.

C'est une volonté délibérée d'attenter au prestige de l'Ordre, a affirmé Me Youssef, précisant qu'il n'est en aucune manière concevable de poursuivre un avocat pour avoir perçu ses honoraires.

Il a ajouté que tous les barreaux du monde sont unanimes à s'opposer aux tentatives des tribunaux de lever le secret professionnel entre l'avocat et son client.

Le bâtonnier s'est également demandé pourquoi d'autres parties prenantes dans le dossier du trafic de drogue en Mauritanie n'ont pas été inquiétées, se refusant à donner des détails supplémentaires.

C'est un règlement de comptes que nous rejetons catégoriquement, a-t-il assuré.

Publié le 20/09/2007

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.mauritanie-web.com/actualite.php?id=3126&debut=3126>

Drogue, blanchiment d'argent et terrorisme : La mondialisation, terreau de la criminalité

Une conférence sur le blanchiment d'argent et le trafic de drogue a été animée hier, au commandement de la Gendarmerie nationale à Alger, par deux éminents experts de la question criminelle en France, MM. Xavier Raufer et François Haut, chercheurs à l'Institut de criminologie à l'Université de Paris.

Ce dernier a exposé la relation directe entre le phénomène de la mondialisation et l'évolution ascendante de la criminalité. L'orateur estime que la mondialisation reste incontrôlable du fait de l'influence de groupes politiques et commerciaux et l'absence de frontières et de contrôle.

De ce fait, M. Haut craint que «la face noire» de la mondialisation menace le peu d'équilibre existant. L'absence d'ordre mondial a, selon lui, tissé le tapis aux lobbies parallèles, allant du trafic de drogue, au terrorisme et au blanchiment d'argent.

L'absence de coopération entre les pays a piteusement contribué à l'émergence de réseaux criminels. Il cite l'exemple des proxénètes de l'est de l'Europe envahissant la capitale parisienne «trois semaines après la chute du mur de Berlin», alors qu'il eût fallu trois ans pour mettre sur pied une coopération plus au moins efficace entre la Gendarmerie française et les autorités russes pour la lutte contre ce phénomène.

Autre exemple, celui de l'espace européen «où les biens, les personnes et les marchandises bénéficient d'une grande liberté de circulation», a contrario, assène-t-il, des services de sécurité, ce qui induit, selon lui, une intensification des réseaux de trafics et de criminels exempts de tout contrôle.

«Nous sommes réduits à la prévention dans une situation chaotique», regrette-t-il, et d'ajouter que tous les pays sont condamnés à une action «aussi précoce que possible» et qu'ils «ne peuvent plus se contenter d'un travail limité dans l'espace».

L'autre point abordé par le conférencier est celui de la «société de l'information» où, estime-t-il, «beaucoup de choses se stockent et beaucoup d'autres s'échangent» dans ce monde médiatique. Cela en soulignant que les règles du jeu ne sont pas définies.

«Quand il n'y a pas d'ordre, c'est le désordre», lâche-t-il. Selon lui, beaucoup d'événements pouvaient épargner la planète s'il y avait une réflexion rationnelle autour des problèmes posés. Donnant l'exemple des émeutes qui ont secoué les banlieues françaises à l'automne 2005, M. Haut estime que la vigilance n'y était pas et la politique de prévention n'avait pas été menée, pendant que les choses se précipitaient, car ces émeutes ont déjà éclaté en 1975 : «Le plus dangereux, dit-il, c'est ce qu'on n'a pas vu ou ce qu'on n'a pu ou n'a pas voulu voir.» A ce propos, l'orateur soulève le problème de l'Afrique du Nord, un problème éminemment grave «si l'on voit tous les réseaux internationaux de cartels de drogue de l'Amérique latine» avec des sommes colossales et des hommes importants qui font passer leurs marchandises.

Des pays pauvres, du Sahel à la Méditerranée, où les narcotrafiquants y trouvent un paradis terrestre. M. Haut déclara que les centaines de millions de dollars et les quantités de drogues récupérés ne sont que l'arbre qui cache la forêt.

Néanmoins, a-t-il relaté, les événements du 11 septembre ont conduit les acteurs mondiaux à collaborer dans ce sens. Ce qui a permis le gel de comptes bancaires dans 129 pays sous l'égide de l'ONU. Le deuxième intervenant a développé son discours autour de l'approche nouvelle sur la criminologie.

M. Xavier Raufer préconise une étude approfondie de cette approche à l'ombre des nouvelles données mondiales. Et si le système mondial, a-t-il dit, a changé, la criminalité a aussi évolué. En d'autres termes, le chercheur souligne que même si les problèmes de fond n'ont pas changé, la technologie, les nouvelles données économiques et politiques ont engendré une explosion de la nouvelle criminalité évolutive à travers le monde.

Il fallait donc une nouvelle démarche d'appréhension et de prévention différentes et s'adapter à «la réalité» faite de dogmatisme et essayer d'agir par le fait d'anticipation, une sorte de «discernement précoce» de cette nouvelle criminalité.

«La criminalité évolutive n'a rien à voir avec celle classique et les données criminologiques se sont radicalement métamorphosées à cause des nouvelles orientations mondiales», a-t-il affirmé en observant la nécessité pour les services de sécurité de s'y adapter en tant que professionnels.

Ces bouleversements ont été classés comme une réalité par l'intervenant. M. Y.

Yassine Mohellebi

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.jeune-independant.com/article.php?articleId=33337>

Iran : Chery automobile utilisée pour du blanchiment d'argent

Le site china-roots.com a signalé la création d'une co-entreprise formée entre le constructeur chinois Chery Automobile, le plus grand constructeur iranien Iran Khodro et une société canadienne du nom de Solitac. L'affaire ne se résume pas à une sorte de délocalisation de la Chine vers l'Iran pour chercher une main d'œuvre moins cher qu'en Chine : l'affaire est plus complexe et cache en réalité un mécanisme de transfert de capitaux.

370 millions de dollars US ont été investis par les trois parties (Chery 30%, Iran Khodro 49%, Solitac 21%). Le projet doit se concrétiser en juin 2008 et le plan prévoit une capacité de production de 200,000 unités : chiffre d'affaires espéré 1 milliard 200 millions de dollars.

Le problème est Solitac, présenté par certains cas comme une société d'investissement et de négoce, mais enregistrée au Canada comme équipementier automobile. Au moment de l'annonce, Marcus Gee, un journaliste canadien spécialisé dans les affaires internationales, a été surpris en lisant la nouvelle car il n'avait jamais entendu parler de Solitac.

Marcus Gee a voulu en savoir plus sur cette société de 5 employés qui avait réussi le joli coup de convaincre les chinois à aller investir des centaines de millions de dollars en Iran afin de produire une « mini auto » pour concurrencer la Renault Logan sur un marché saturé.

Gee a vite déchanté car son même ami Gerry Fedchun, le très bien informé responsable de l'association canadienne des équipementiers automobiles (APMA), ne connaissait pas Solitac. Il n'y avait aucun profile financier consultable et aucun des 5 employés annoncés par le site de Solitac n'était joignable... Le siège semblait vide : pas une secrétaire ni même un standardiste pour lui répondre. La seule piste trouvée par Marcus Gee fut un nom enregistré sur la boîte vocale vers laquelle étaient redirigés les appels vers Solitac. Cette boîte vocale était celle d'un certain Hossein Bavafa, un ingénieur iranien résidant au Canada, président de Solitac.

Le journaliste canadien n'a évidemment jamais reçu de réponse de la part de Hossein Bavafa ou de quelqu'un de sa mystérieuse et obscure société basée au Canada. Il s'est donc adressé aux deux autres bureaux de Solitac : l'un est situé à Pékin, l'autre à Téhéran. C'est là qu'il a finalement trouvé un interlocuteur qui lui a demi-mot avoué que les 78 millions de dollars

étaient investis par un équipementier iranien (qui voulait garder l'anonymat) et que l'apport de Solitac était son « savoir faire » ! « savoir faire » : mini auto & maxi profit | De nombreux « hommes d'affaires » (ou femmes d'affaires) iraniens ont acheté des sociétés au Canada, aux Etats-Unis ou en Europe. Ces sociétés servent à des transferts d'argent et permettent aux mollahs de blanchir de l'argent iranien, d'effacer la provenance des capitaux pour les réinvestir dans des affaires commerciales, du lobbying ou encore du terrorisme.

Solitac sera bientôt en possession d'importants bénéfices (21% du chiffre d'affaires de la co-entreprise Solitac-Chery-Iran Khodro) : Au moins 252 millions de dollars vont chaque année atterrir sur les comptes bancaires de cette société fantôme... l'une des multiples interfaces du réseau de blanchiment et transferts de capitaux iraniens vers des destinations introuvables.

Yassine Mohellebi, Publié le 10.09.2007
[En Ligne] Disponible sur
<http://www.iran-resist.org/article3776>

Délinquance financière: les espoirs de la pensée simple

Eva Joly a jeté un pavé dans la mare en comparant Nicolas Sarkozy à Silvio Berlusconi. Ils ont, c'est certain, des points communs, ne serait-ce que leur commune aversion pour les juges et la justice, du moins certains juges et une certaine justice. Mais l'Italie berlusconienne et la France sarkozienne ont aussi des différences et il ne faut pas les confondre, au risque de s'égarer dans les interprétations.

Notre Président, d'abord, ne travaille pas pour lui-même, comme son précurseur transalpin. Il n'a donc pas les mêmes urgences. Sa petite histoire d'appartement semble déjà oubliée et elle ne pourrait de toute façon ressortir, au mieux, que dans cinq ans. Immunité oblige.

A l'inverse aussi de l'Italie, ce n'est pas (ce n'est plus) à la classe politique qu'est avant tout destinée l'annonce d'une impunité prochaine garantie aux pratiques frauduleuses de l'économie et de la finance. Et la différence encore avec nos voisins méridionaux, c'est que le patronat unanime, loin de regimber à voir ainsi consacrée l'immoralité du monde des affaires qui entretient une image déplorable de la profession, applaudit à tout rompre l'initiative venue d'en haut de rabattre le caquet des juges.

Silvio Berlusconi dirigeait l'Italie comme ses entreprises -la politique n'est pour lui que la continuation de ses affaires sous une autre forme-, et pas plus dans un cas que dans l'autre, la loi et la morale n'ont jamais été ses guides.

La France rattrapée par le syndrome de la pensée binaire

La dépenalisation du droit des affaires qu'on nous promet en France s'inscrit dans une autre perspective. Il s'agit de traduire dans les institutions la pensée simple qui est devenue le mot d'ordre de la gestion de l'Etat, et à laquelle font obstacle les lois, les juges et leur jurisprudence. Sur ce point, je l'accorde volontiers à Eva Joly, la France est rattrapée par le syndrome de la pensée binaire dont Silvio Berlusconi est certainement l'un des maîtres.

A côté des gentils qui travaillent et gagnent de l'argent, puisque toute peine mérite salaire, sévissent les méchants qui ne travaillent pas et volent l'argent des premiers. Puisque l'on ne

saurait être à la fois gentil et méchant, les gentils qui gagnent de l'argent ne peuvent être méchants. CQFD.

Pourquoi dès lors s'acharner, comme le fait la justice française depuis des années, à les persécuter? Parce qu'il y a une bonne justice et une mauvaise, avec des bons juges et des méchants juges. Un bon juge, c'est celui qui punit les méchants -récidivistes, pédophiles, racaille...-, qui compatit sur les victimes, y compris celles des fous, et ne s'occupe pas du reste. Un méchant juge est celui qui pense qu'une société complexe a besoin de lois qui ne se limitent pas à condamner les indigents ou les pauvres d'esprit.

Ceux qui prônent une pensée simple, cependant, ne sont pas nécessairement dépourvus de subtilité. L'idée de s'en prendre au vilain délateur, personnage honni de la mémoire collective française, est une vraie trouvaille. Et suggérer par ce biais qu'il faudrait encore craindre l'administration, la police et la justice comme dans les années 40, est certes une facilité de tribune, mais toujours payante.

Des idées simples, mais complexes à mettre en oeuvre

Hélas, le problème des idées simples, c'est qu'il est parfois très compliqué de les mettre en oeuvre. Pour protéger les gentils chefs d'entreprise de poursuites pénales engagées par de méchant juges sur dénonciation de vilains délateurs, il va falloir s'obliger à toutes sortes de contorsions afin de ne pas faire bénéficier en même temps les méchants délinquants des mêmes avantages.

Imaginons l'habitant d'une cité, où la police n'entre plus depuis belle lurette autrement qu'avec des blindés, qui voudrait dénoncer un trafic de drogue installé sous ses fenêtres, ou empêcher l'organisation d'une "tournante" dans la cave de son immeuble.

Raisonnement prudent, car les blindés ne restent pas à demeure, notre bon citoyen (devenu sans le savoir vilain délateur) n'a qu'une exigence: que la police assure l'anonymat de son témoignage. La loi Perben II le lui permettait. La loi Sarkozy-Dati ne devrait plus le lui permettre. La loi n'est pas faite pour protéger les vilains.

Le problème auquel semble ne pas avoir songé le Président de la République, c'est que, même si l'on admet que les juges sont méchants tout comme les délinquants des cités de banlieue, les gentils (chefs d'entreprise) ne sont pas forcément tous gentils, et les vilains (délateurs) ne sont pas toujours vilains.

Un dealer est aussi un chef d'entreprise

Ce qui échappe aussi au raisonnement simplificateur, c'est que les frontières entre les gentils et les méchants peuvent parfois être floues. Et qu'elles le sont même de plus en plus. Voici encore, par exemple, un jeune vendeur de substances hallucinogènes auquel son activité commerciale florissante assure un confortable et ostentatoire train de vie.

Bien entendu, seuls d'honnêtes et gentils commerçants -marchands de voitures de luxe, agents immobiliers, banquiers, etc.- peuvent assurer à ses revenus les débouchés qu'impliquent ses goûts dispendieux.

Pour les gentils chefs d'entreprise, cela s'appelle les affaires. Pour les méchants juges, cela s'appelle du blanchiment. Pour les vilains délateurs aussi. Ah! la vie est bien compliquée. Heureusement qu'il y a la pensée simple.

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.rue89.com/2007/09/04/delinquance-financiere-les-espoirs-de-la-pensee-simple>

Des enquêtes très politiques. Contes et légendes de l'argent du terrorisme

Les mensonges à propos des « armes de destruction massive » en Irak expliquent la perte de crédit du président des Etats-Unis, bien plus que ses bobards sur le financement du terrorisme. Dans les deux cas pourtant, la manipulation a été sans limite, avec des fables tellement loufoques qu'on aurait pu les croire tirées d'une mauvaise bande dessinée. Les inventions de Washington sur l'argent du terrorisme lui ont néanmoins permis de mieux contrôler les mouvements de capitaux de la planète.

Michael Lewis, dans son portrait désormais classique du Wall Street des explosives années 1980, décrit comment, alors banquier d'investissement, il en était arrivé à « inventer des mensonges plausibles » pour rassurer des clients quelque peu nerveux. Si on lui demandait pourquoi le dollar chutait, il répondait : « Les Arabes ont vendu des quantités considérables d'or contre des dollars, qu'ils ont ensuite échangés contre des marks. » Pour le financier devenu écrivain, « la plupart du temps, personne ne sait pourquoi le marché fluctue. Celui qui peut inventer une bonne petite histoire fera un excellent courtier. Comme personne n'a jamais très bien su ce que les Arabes faisaient de leur argent et pourquoi, on n'a jamais pu réfuter un bobard les impliquant (1) ».

Au lendemain du 11-Septembre, il était inévitable que l'on « sorte des trucs » à propos des Arabes et de leur argent puisqu'on ne savait rien de précis sur les attentats. L'ampleur des dégâts suggérait l'existence d'une gigantesque infrastructure logistique et économique. Etant donné l'implication de M. Oussama Ben Laden, universellement décrit comme « milliardaire » saoudien et « banquier du terrorisme », l'explication financière était crédibilisée par un stéréotype largement répandu. En outre, comme le suggère Jack Shaheen dans son étude exhaustive de leur caractérisation par le cinéma hollywoodien, les Arabes sont depuis longtemps associés à l'image de « rois du pétrole lorgnant sur les blondes occidentales et amateurs de trafic d'armes leur permettant d'imposer leur domination au monde à l'aide de terroristes déjantés (2) ». En associant deux des trois stéréotypes les plus communs – le milliardaire et le poseur de bombes (le troisième étant la danseuse du ventre) –, les événements du 11 septembre 2001 ont conféré à ces clichés grossiers une apparence de réalité.

Un consensus autour du financement des attentats émergea immédiatement après le 11-Septembre. La « liste des blanchisseurs » devint si familière qu'on se surprit à la répéter sans trop y songer : les 300 millions de dollars de M. Ben Laden, les sociétés écrans, les organisations caritatives islamiques, les Saoudiens, les milliardaires arabes, la drogue, l'or et les diamants, la petite criminalité. De la presse populaire aux rapports imposants rédigés par les « boîtes à idées » (think tanks), la liste des suspects était pratiquement toujours la même et le ressassement valait confirmation. L'indigence du discours était ajustée au ton péremptoire avec lequel on assenait des « faits » non avérés.

A partir de 2004, nombre d'informations nouvelles ont été collectées sur la guerre financière contre le terrorisme. Elles n'ont que peu d'impact sur les perceptions ou les politiques. Des personnalités de premier plan – telles que l'ex-secrétaire au Trésor américain Paul O'Neill, l'ancien « tsar » du contre-terrorisme Richard Clarke, ou Michael Scheuer, qui dirigea la « cellule virtuelle consacrée à Ben Laden » au sein de la Central Intelligence Agency (CIA) – ont démenti la plupart des croyances communes à propos de la guerre financière. La publication en août 2004 du rapport de la commission sur le 11-Septembre permit elle aussi une compréhension plus claire de la réalité du financement du terrorisme. Ce rapport se fondait sur une « étude exhaustive des documents gouvernementaux sur le financement du terrorisme émanant en particulier des services de police, de renseignements et des services politiques impliqués ».

En matière de financement, le rapport et sa monographie ont démontré que les attentats terroristes ne nécessitaient que très peu d'argent ; ils déboulonnaient le « mythe » de la fortune personnelle de 300 millions de dollars de M. Ben Laden ; ils condamnaient la politisation des investigations sur le financement du terrorisme. (...)

Depuis que M. Oussama Ben Laden avait été désigné « ennemi public numéro 1 » en 1998, la guerre financière reposait sur l'idée selon laquelle sa fortune personnelle constituait le pilier du réseau de financement d'Al-Qaida. Le rapport confirma que le montant en était erroné. La fable continue pourtant de circuler. En avril 2006, une recherche sur Google à partir des mots-clés « Ben Laden » et « 300 millions » ne générait pas moins de cent cinquante mille références.

Trompeuse comparaison avec la Mafia

Le mythe des 300 millions de dollars semble être né en 1996, date à laquelle un chargé de recherches du département d'Etat les mentionna dans une de ses fiches de renseignements consacrées à M. Ben Laden (3). Ce montant est le fruit d'un grossier calcul fondé sur des chiffres eux-mêmes approximatifs. L'expert a d'abord divisé les actifs globaux du Groupe Ben Laden, qu'il évaluait à 5 milliards de dollars, par le nombre des fils de la famille, qu'il estimait à vingt. Il aboutissait ainsi à 250 millions de dollars, arrondis ensuite à 300 millions. Alors qu'il ne méritait même pas le statut de vague calcul « à la louche » – il reposait sur des informations fantaisistes relatives à la famille Ben Laden, aux droits et pratiques d'héritage, à la véritable valeur de l'entreprise familiale et à sa structure de propriété –, le montant prit rapidement l'allure d'un fait avéré.

La plupart des récits concernant M. Ben Laden depuis le 11-Septembre dessinent le portrait d'un héritier et magnat troglodyte entretenant des liens étroits avec les milieux d'affaires saoudiens, qui dirige son empire financier et qui fait de judicieux placements sur le marché boursier tout en fomentant des attentats terroristes. Ainsi est née la légende – indestructible – d'un « des plus riches terroristes du monde, d'un nomade très débrouillard en affaires ayant utilisé un immense héritage et une constellation d'entreprises pour financer un réseau terroriste planétaire (4) ».

Presque tous les articles, rapports, livres de « révélations » sur le financement du terrorisme parus depuis le 11 septembre 2001 ont repris l'idée selon laquelle la fortune personnelle de M. Ben Laden « constituait la base du financement d'Al-Qaida ». Le montant de 300 millions de dollars est resté inchangé depuis 1996 : ni gains ni pertes, pas de frais, pas de subsides offerts à ses hôtes talibans, aucune confiscation ou augmentation d'aucune sorte ne l'ont affecté. (...)

Un aspect de « réalisme magique » enveloppa les écrits sur le financement du terrorisme, mélange de détails abondants et précis, de surréalisme et de fantasme. Même s'ils sont inventés, les chiffres sont absolument nécessaires, ne serait-ce que pour conférer un cachet scientifique aux rapports et aux analyses – George Orwell parlait de donner une « apparente consistance au vent ». La finance étant le royaume des nombres, la tentation de quantifier le mal est encore plus pressante.

Et les chiffres concoctés se doivent d'être impressionnants. L'action en justice intentée le 15 août 2002 à l'encontre de plusieurs banques, organisations caritatives et princes saoudiens réclamait à des dizaines d'accusés le versement, en dommages et intérêts, d'« une somme excédant les cent mille milliards de dollars (5) ». Le procès avait été préparé dans les moindres détails et généreusement financé. Pourtant, le lendemain du jour où la plainte fut enregistrée et annoncée en grande pompe, les avocats publièrent un rectificatif prétendant qu'une « erreur d'écriture » s'était glissée dans le montant de la somme exigée : les plaignants demandaient « seulement » mille milliards de dollars. Les juristes n'avaient-ils pas plutôt réalisé que le montant initialement annoncé excédait celui des produits nationaux bruts de tous les pays de la planète ? (...)

A l'époque des attentats du 11-Septembre, l'administration Bush s'attachait à mettre en place un programme de déréglementation financière qui comprenait le démantèlement de l'essentiel de l'appareil répressif contre le blanchiment d'argent. Les attentats provoquèrent un virage à 180 degrés. Avec l'ardeur caractéristique des convertis de fraîche date, ceux-là mêmes qui entendaient démanteler l'appareil législatif contre le blanchiment des capitaux se mirent à l'étendre au plus vite.

Les œillères du « crime organisé » et crapuleux se sont imposées assez naturellement à l'esprit des institutions policières au fur et à mesure de la guerre financière. Ainsi, Michael Ledeen, de l'American Enterprise Institute, un des intellectuels les plus influents au début de la « guerre contre le terrorisme », décrivait-il M. Ben Laden comme le « président-directeur général d'une entreprise terroriste internationale [qui] avait fait montre de beaucoup d'imagination pour parvenir à tirer de l'argent de ses entreprises terroristes » ; affirmant encore que la « meilleure manière d'évoquer le réseau terroriste est de penser aux familles mafieuses (6) ».

Dans les années 1980, l'attention de Washington s'était essentiellement portée sur les barons de la drogue officiant en Amérique centrale et latine. Après les attentats du 11-Septembre, la menace du fondamentalisme islamiste prit le pas sur la guerre antidroge. La redistribution massive des moyens entraîna une confusion considérable. Ces fonctionnaires gouvernementaux avaient acquis une expérience internationale et des compétences linguistiques certaines. Ils parlaient, bien entendu, parfaitement l'espagnol... Mais un type d'expert est apparu, qui colle parfaitement à la définition donnée par le spécialiste du management Henry Mintzberg : « Quelqu'un qui en sait de plus en plus sur de moins en moins, jusqu'à ce que, pour finir, il (ou elle) sache tout sur rien (7). »

Comme on ne parvenait pas à retrouver la trace des 300 millions de dollars de M. Ben Laden, toute une industrie prétendant révéler leur localisation se développa. Certains de ceux qui y participaient n'étaient que des plumitifs stipendiés ayant un objectif politique transparent ; d'autres, des écrivains très inventifs et avides de scoops. Ceux qui sont à l'origine des révélations apparaissent rétrospectivement comme parfaitement informés ; et c'est pourquoi on leur en demande toujours plus. C'est ainsi que Steven Emerson, qui fut un des « experts en

terrorisme » les plus prolixes, a pu affirmer que, dans les jours qui ont suivi le 11-Septembre, il avait « répondu à un millier d'appels téléphoniques, dont la plupart émanant d'entreprises de presse (8) ».

Une autre grande source de mythes fondateurs fut Jack Kelley, journaliste vedette d'USA Today (le plus important quotidien américain). Il fournit un nombre incalculable de scoops jusqu'à ce que son journal découvre, en 2004, « tout un ensemble de mensonges et d'erreurs » dans ses articles. Il n'a, bien entendu, pas pu résister à la tentation d'écrire sur le terrorisme et son financement. Se dissimulant derrière des sources confidentielles ou anonymes, il est l'auteur d'un nombre considérable de fables qui circulent depuis dans les milieux journalistiques : le « témoignage oculaire » de jeunes kamikazes palestiniens affichant leur culture de la mort ; l'information selon laquelle d'importants hommes d'affaires saoudiens « pesant plus de 5 milliards de dollars (...) continuent de verser des dizaines de millions de dollars à Ben Laden en guise de "prime d'assurance" contre les attentats visant leurs affaires en Arabie saoudite » ; et la découverte de données informatiques dans des grottes afghanes prouvant les liens entre une organisation caritative islamique sise à Chicago et Al-Qaida (9). Son reportage sur le « témoignage oculaire » lors d'attentats-suicides lui avait valu de figurer parmi les finalistes du prix Pulitzer. (...)

Les attentats du 11-Septembre ont brouillé davantage encore la frontière entre faits avérés et fiction. Le caractère proprement « impensable » de ces attaques les apparentant à de la fiction, il conféra un certain crédit aux divagations sur les Arabes et les musulmans. A l'époque, on ne savait pas grand-chose sur M. Ben Laden et Al-Qaida. Les Américains étaient donc disposés à croire qu'il s'agissait d'une sorte de personnage maléfique sorti tout droit d'un film de James Bond, assez riche pour financer ses guerres personnelles.

La fortune cachée de M. Ben Laden a d'ailleurs inspiré de nombreux romanciers. Greed, de Chris Ryan (un best-seller si l'on en croit la couverture), présente plus d'une ressemblance avec le genre de livres-documents qui prétendent révéler les secrets du financement du terrorisme. Selon l'un des personnages du livre, « Al-Qaida est très riche. Ses origines sont en Arabie saoudite, qui est un endroit très riche. Elle bénéficie aussi d'un soutien considérable aux quatre coins de la région. Les contributions financières arrivent de partout – Jordanie, Egypte, Pakistan, Malaisie. C'est ce qui les rend si mortellement dangereux. On peut contrôler les fanatiques, mais les fanatiques pleins aux as, ce n'est pas la même chose. En gros, on estime que cette organisation peut disposer d'au moins 5 milliards de dollars. Ils planquent leur argent et ils savent très bien le faire. Alors, ce pourrait même bien être un peu plus (10) ».

On pourrait dire, pour reprendre la terminologie du satiriste Stephen Colbert, qu'il y a plus de « vérabilité » (truthiness) que de vrai dans tout ce que l'on raconte sur le financement du terrorisme. La « vérabilité » étant définie comme « ce que l'on veut que les faits soient, opposé à ce que les faits sont en réalité ». Sous cet aspect, le parallèle entre le butin caché de M. Ben Laden et les prétendues armes de destruction massive de Saddam Hussein est frappant. Ce sont les raisons respectives de la guerre financière contre le terrorisme mondial et du « changement de régime » en Irak. Les suspects habituels du financement du terrorisme – milliardaires arabes, Saoudiens, organisations caritatives islamiques – sont devenus aussi célèbres que les fameuses « preuves » – laboratoires mobiles, tubes d'aluminium pour servir à l'enrichissement de l'uranium nigérien – qui ont servi à vendre l'invasion de l'Irak à l'opinion publique américaine. En cherchant à régler un problème totalement imaginaire, ces deux guerres ont fini par créer un nouveau problème, lui, très réel.

- (1) Michael Lewis, *Liar's Poker : Rising through the Wreckage on Wall Street*, Norton, New York, 1990, p. 186.
- (2) Jack G. Shaheen, *Reel Bad Arabs : How Hollywood Vilifies a People*, Interlink Pub Group, New York, 2001, p. 2.
- (3) Kenneth Katzman, « Terrorism : near eastern groups and state sponsors, 2001 », Congressional Research Service, Washington, DC, 10 septembre 2001.
- (4) Karen DeYoung, David Hilzenrath et Robert O'Harrow Jr., « Bin Laden's money takes hidden paths to agents of terror », *The Washington Post*, 21 septembre 2001.
- (5) Jennifer Senior, « Intruders in the house of Saud », *The New York Times Magazine*, 14 mars 2004.
- (6) Michael Ledeen, *The War against the Terror Masters : Why It happened. Where we are now. How we'll win*, St. Martin's Griffin, New York, 2003, p. 41.
- (7) Henry Mintzberg, *The Rise and Fall of Strategic Planning : Reconceiving roles for planning, plans, planners*, Free Press, New York, 1994, p. 317.
- (8) Felicity Barringer, « Terror experts use lenses of their specialties », *The New York Times*, 24 septembre 2001.
- (9) Jack Kelley, *USA Today*, respectivement le 26 juin 2001, le 29 octobre 1999 et le 30 janvier 2002.
- (10) Chris Ryan, *Greed*, Arrow Books, Londres, 2004, p. 51. Gérard de Villiers a publié au moins deux ouvrages dans le même registre, *L'Or d'Al-Qaida* et *Le Trésor de Saddam*.

Par Ibrahim Warde

Professeur associé à la Fletcher School of Law and Diplomacy (Medford, Massachusetts), auteur de *The Financial War on Terror*, I.B. Tauris, Londres, 2005.

Le Monde diplomatique, septembre 2007 - Page 3

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.monde-diplomatique.fr/2007/09/WARDE/15093>

TRANSFERTS D'ARGENT : L'informel vit de la cherté des circuits officiels

Tant que les frais d'envoi seront excessifs, de nombreux usagers vont se tourner vers l'informel.

Si l'argent entrant coûtait moins cher, beaucoup de choses changeraient au Sénégal. Le nombre de bureaux de réception ou d'envoi de l'argent montre à quel point de nombreux Sénégalais sont dépendants de l'argent venu d'ailleurs. Mais à côté des enseignes officielles, Sandaga, le marché Hlm ou Tilène, abritent bien d'officines discrètes, sans aucune enseigne, qui pratiquent le transfert d'argent sans bruit. Connus des initiés, ces bureaux font des affaires florissantes sous le dos des opérateurs reconnus. «Mais c'est la faute de ces derniers», assure Matar Ndiaye, venu retirer de l'argent dans un de ces bureaux, au Point E, vers la mosquée. «Ils pratiquent des taux si élevés que mon frère a préféré renoncer à envoyer de l'argent par eux. Ici, il m'a assuré que 500 euros envoyés ne lui coûtent pas plus de 3 000 francs Cfa. Là où les autres taxes plus de 15 000 Cfa. Il n'y a pas photo !»

Les transferts d'argent représentent, pour le Sénégal, l'équivalent de 30% de ses recettes d'exportation, ou de 8% du Produit intérieur brut, selon des chiffres tirés des bases de données

de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (Fmi). Selon ces deux critères, le Sénégal se classe, respectivement, en quatrième et sixième position continentale, des pays récepteurs de fonds venant des citoyens émigrés. Mais en termes absolus, le Sénégal est en troisième position des pays récepteurs de fonds individuels venant de l'étranger, après les deux géants anglophones que sont le Kenya et le Nigeria. Ces données montrent, si besoin en était, l'inanité de tous les efforts qui tendent à retenir les enfants du pays au terroir si on ne leur offre pas d'alternatives crédibles. Alors qu'ils voient par-là, une manière efficace de soutenir des familles et de préparer leur avenir. Mais ces efforts pourraient être encore mieux récompensés si les frais de transfert ne rongeaient pas une portion importante de ces fonds.

Les études de la Banque et du Fmi, notamment celles menées par Sanjeev Gupta, Catherine Pattillo et Smita Wagh, sur l'impact des transferts d'argent sur la lutte contre la pauvreté dans les pays d'Afrique au sud du Sahara, ont cherché à démontrer que si elles sont bien conduites, les politiques de gestion des transferts d'argent, non seulement pourraient aider à réduire la pauvreté dans les pays d'Afrique, mais pourraient en plus permettre d'accélérer l'insertion de nombreux flots d'argent dans l'économie formelle.

Les auteurs indiquent, à la suite de nombreux autres, que les près de 10 mille milliards de francs Cfa (environ 20 milliards de dollars américains) qui entrent en Afrique par les circuits officiels de transfert d'argent, ne sont que la moitié, au mieux, des flots d'argent transférés annuellement par les migrants. Et la raison principale de cette désaffection des circuits officiels de transfert, est le taux élevé des frais de transfert. Tous ceux qui reçoivent de l'argent de France, d'Italie, ou des Etats-Unis d'Amérique connaissent les plaintes de leurs proches qui leur envoient l'argent, sur les lourdes charges que cela représente pour eux.

Cela est tel que les circuits parallèles qui se développent partout voient leurs affaires prospérer. Ainsi, à part Matar Ndiaye dont le frère est à Milan, des exemples existent dans d'autres pays. Pour les Etats-Unis, par exemple, là où l'envoi de 100 dollars au Sénégal coûte près de 20 dollars à l'expéditeur qui s'adresse à Western Union, les circuits informels lui taxent moins de 10 dollars pour le même montant. Et ces dits circuits sont comparables à ceux formels en termes de rapidité et de fiabilité. D'Allemagne, envoyer 100 euros ou plus au Sénégal coûte aussi 20 euros à l'expéditeur.

Bien entendu, Western Union, Money Gram et les autres clament que leurs charges les obligent à maintenir des taux quasi prohibitifs. Ils assurent que la majeure partie de leurs gains va dans les caisses des Etats sous formes de taxes ou d'impôts. Mais beaucoup d'experts sont convaincus qu'ils ne se ruineraient pas en procédant à des réductions sensibles de leurs profits pour le bénéfice de leurs usagers.

Ces efforts ont déjà commencé d'ailleurs, bien qu'ils restent encore marginaux par rapport aux véritables sources de profit. Où se trouve l'intérêt de réduire les frais de transfert à l'intérieur du pays, quand on sait que la majeure partie de l'argent des transferts provient de l'étranger ? Au même moment, de nombreux banquiers reconnaissent que cet argent venu de l'extérieur sert à lancer de petites activités génératrices de revenus pour des individus ou des familles. Or, ces derniers, souvent rebutés par les pratiques bancaires, confient leur argent à des institutions de microfinance. D'où le succès grandissant de ces dernières, que les banques classiques cherchent maintenant à investir. Or, la confiance passerait peut-être, pour les banques et leurs institutions partenaires, dans les transferts d'argent, à permettre à ces individus ou familles de pouvoir recevoir plus d'argent de l'extérieur, par la pratique de taux moins usuraires.

LeQuotidien : Mardi 25 Sep 2007

Transferts d'argent vers l'Afrique : La BAD dénonce les frais élevés

Dakar, Sénégal (PANA) - Le président de la Banque africaine de développement (BAD), Donald Kaberuka, a indiqué que son institution était prête à soutenir les pays africains pour canaliser les transferts financiers de la Diaspora dont les frais sont jugés "trop élevés". Selon une étude de la BAD dont les conclusions ont été publiées ce jour, "les transferts de la Diaspora africaine atteignent 14 à 17 milliards de dollars US par an". Ces transferts d'argent représentent pour certains Etats africains "750 % de l'Aide publique au développement", souligne toujours la même étude.

Cependant note la BAD, l'impact de ces envois est "limité par les frais élevés de transfert dans les circuits officiels". En effet, révèle l'étude, pour 100 dollars US envoyés par la diaspora, 19 dollars US ont servi de frais de transfert. Ce qui, selon la Banque africaine "dissuade la Diaspora de recourir au circuit officiel".

Pour le président de la BAD, Donald Kaberuka, "le rôle de la Diaspora devient de plus en plus prépondérant au regard de l'importance et de la stabilité de ses transferts de fonds".

Dans des pays comme le Mali, "les seuls transferts de la Diaspora malienne de France effectués par le circuit officiel atteignent 120 milliards de FCFA, comparables au niveau de l'Aide publique au développement" destinée à ce pays.

Pour d'autres pays comme le Maroc, le Sénégal ou les Comores, selon toujours la même étude, "les transferts des migrants représentent respectivement 750%, 218% et 346% de l'Aide publique au développement".

Le président de la BAD se dit prêt à apporter le concours de son institution pour "lever les contraintes freinant ces transferts de fonds". "Ce qui constituerait un complément très important aux financements des bailleurs", a-t-il indiqué.

Les services de transfert d'argent se sont largement modernisés ces dernières années malgré une présence marquée des circuits traditionnels. La quasi-totalité des banques commerciales, des institutions de micro-finance ainsi que les services portaux utilisent les opérateurs spécialisés dans les transferts d'argent. Le marché africain est notamment dominé par les agences comme Western Union, MoneyGram et Money Express.

Source : Sudonline, publié le 27/09/2007

[En Ligne] Disponible sur

http://www.rewmi.com/Transferts-d-argent-vers-l-Afrique-La-BAD-denonce-les-frais-eleves_a4688.html?PHPSESSID=878f8a1ac68fa942c2b0b3e5f7ef49ce

Accord entre la poste du Mali et la banque postale de France

Bamako, 23/09 - Le président directeur général de l'Office des postes du Mali (ONP), Yoro Coulibaly et le directeur général de la Banque postale de France, Philippe Bajou, ont signé vendredi un accord relatif à l'exploitation du "mandat express international" (MEI) entre les deux établissements, a appris la PANA de source officielle.

Le "mandat express international" est le nom commercial commun des transferts d'argent via l'applicatif de l'Union postale universelle dénommé "International financial system" (IFS).

Basé sur une technologie de pointe, le mandat express international garantit la transition du mandat de poste version papier vers un service électronique rapide, sécurisé à prix abordable et la transparence des transferts d'argent, contribuant à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme perpétrés à travers les réseaux informels.

L'accord offre notamment la possibilité aux Maliens vivant en France de disposer de 11. 000 bureaux de poste sur le territoire français pour sortir des sentiers informels et faire rapatrier leurs économies en toute sécurité.

C'est la première fois que la Banque postale de France signe un accord commercial bilatéral hors du territoire français, indique-t-on.

Le ministre malien de la Communication et des Nouvelles technologies, Gaoussou Drabo, qui a présidé la cérémonie de signature, a procédé ce samedi à l'inauguration du premier bureau MEI à Kayes (500 km à l'ouest de Bamako) et a assistera, par la même occasion, à l'envoi du premier mandat express international par un Malien de France à sa famille.

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.angolapress-angop.ao/noticia-f.asp?ID=562053>
